

## Programme de formation des secouristes :

Depuis 1984, le *Règlement sur les normes minimales de premiers secours et de premiers soins* (D. 1922-84 du 84-08-22, (1984) G.O. 4429, modifié par le décret 688-85 du 85-04-03, (1985) G.O. 2303 et par le décret 1798-87 du 87-11-24, (1987) G.O. 6695) prévoit la présence en tout temps de secouristes qualifiés dans les établissements et sur les chantiers de construction afin d'apporter une aide immédiate à toute personne nécessitant les premiers secours sur les lieux de travail.

Ce règlement s'applique à tous les établissements, à l'exception de ceux du réseau des affaires sociales (secteur 30), au sens de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (L.R.Q., c. S-5). Ces établissements comptent en effet du personnel médical ou infirmier qualifié pour donner sur place les premiers secours nécessaires aux travailleurs.

À la suite de l'adoption du règlement, un programme de formation des secouristes en milieu de travail a été élaboré afin de permettre aux employeurs et aux maîtres d'œuvre de se conformer à l'obligation d'assurer la présence, en tout temps durant les heures de travail, du nombre de secouristes nécessaires, conformément aux articles 3 et 7 du *Règlement sur les normes minimales de premiers secours et de premiers soins*. Le programme comprend une aide aux employeurs sous forme de subvention.

### Voici le plan du cours : Secouriste en milieu de travail (16 heures)

- ❖ Rôle et responsabilités du secouriste
- ❖ Réglementation et aspects légaux d'une intervention
- ❖ Protocole d'intervention lors d'une situation d'urgence et évaluation de la situation
- ❖ Réanimation cardiorespiratoire (4 heures)
- ❖ Défibrillateur externe automatisé (DEA) **Brevet permettant d'utiliser le DEA disponible de plus en plus dans les endroits publics**
- ❖ Intervention auprès d'une personne ayant un problème médical
  - altération de l'état de conscience
  - convulsions
  - coup de chaleur
  - difficulté respiratoire
  - hypothermie
  - intoxication professionnelle
  - problème diabétique
  - problème cardiaque
  - réaction allergique
- ❖ Intervention auprès d'une personne ayant un problème traumatique
  - blessures aux yeux
  - brûlures
  - état de choc
  - gelures
  - hémorragie
  - plaies complexes
  - traumatismes à la tête et à la colonne vertébrale
  - traumatismes aux extrémités